

LE CONSTITUTIONNEL



TROIS-RIVIÈRES 20 Novembre 1882

A nos abonnés.

Nous prions ceux de nos abonnés auxquels nous avons expédié des comptes d'abonnement, de vouloir bien nous faire parvenir ce qu'ils nous doivent, par lettres enregistrées, sous le plus bref délai. Ils nous éviteront ainsi la peine d'aller collecter à domicile, ce qui entraîne toujours à des dépenses parfaitement inutiles, le montant qui nous est dû pouvant facilement nous arriver par la malle.

Une nouvelle racée.

Décidément la division, ou plutôt la guerre, s'accroît de plus en plus parmi nos confrères libéraux et pour combattre leur cause, il suffit de les reproduire.

Peut-on s'attendre du reste à autre chose d'un parti en décadence, sans chef, sans programme, pauvre barque s'en allant à la dérive que le moindre choc fera sombrer ?

Si l'on doutait de notre assertion, il suffirait de prendre l'aveu même de *La Concorde*, qui accusait lundi M. Beaupré de s'être étayé sur les ruines du parti pour faire sa fortune.

Mais la division qui règne dans leurs rangs est encore une bien plus grande preuve de faiblesse. En vain quelques vétérans libéraux cherchent-ils à réunir les rares soldats du parti; en vain annoncent-ils aujourd'hui la fondation d'un nouveau "parti national" demain celle de "l'Union libérale"; ces politiciens, dignes d'une meilleure cause, s'agitent dans l'impuissance et se déclarent bientôt incapables de redonner la vie à un corps qui l'a perdue.

Le parti libéral meurt de ses excès, comme le prouve *La Concorde* dans son plaidoyer de mercredi à l'adresse de M. Beaupré.

Ce qu'elle dit de ce triste sire dans son dernier numéro est parfaitement vrai; mais où elle manque de sincérité et fait acte d'hypocrisie, c'est quand elle rejette *La Patrie* du sein du parti libéral à cause de ses idées avancées.

La Concorde n'a-t-elle pas toujours marché de pair avec la feuille de M. Beaupré, reproduisant ses articles, la donnant comme une autorité ?

D'ailleurs, supposons pour un instant, que le confrère soit sincère aujourd'hui. N'était-il pas de son devoir de protester avant contre ces idées avancées de *La Patrie* et de les démasquer ?

Mieux vaut tard que jamais sans doute, et nous tenons compte aujourd'hui de la conduite de notre confrère. Mais il a le grand tort de venir à la dernière heure et donner ainsi le soupçon que son courage pourrait bien n'être qu'un acte de dépit et de rancune personnelle, ce dont l'accuse M. Beaupré.

Quoiqu'il soit, il est bon de mettre devant le public le procès d'un des principaux organes du parti libéral.

Outre que le fait est piquant, le spectacle a aussi son côté moral, car il apprend au peuple à connaître ces saints du jour, ces purs qui ne cherchent qu'à exploiter sa bonne foi à leur profit.

Voici les passages les plus saillants de l'article de *La Concorde*:

"Il est temps que *La Patrie* soit mise à sa place et que le public sache à quoi s'en tenir sur la position que ce journal occupe dans le parti libéral.

Si, pour être libéral, il faut être admirateur de Gambetta et de ses congénères, s'il faut être radical échevelé, s'il faut entretenir discrètement un culte sacré pour les théories et les divagations de l'école de l'avenir, s'il faut croire que Papineau a été le plus grand des patriotes et Guibord le plus illustre martyr de la cause libérale, s'il faut ne s'exprimer qu'en un langage d'une violence extrême, enfin, s'il faut croire et pratiquer que l'intelligence, le travail, l'instruction et le dévouement ne sont rien et que c'est la richesse, l'ignorance dorée ou le succès escamoté qui font un homme ou un parti, nous confessions volontiers que nous ne sommes pas aussi libéral que *La Patrie* et qu'à ce point de vue notre confrère de Montréal aurait droit de se donner comme l'organe du parti libéral par excellence. En tout cela, elle l'emporte incontestablement sur tous les autres journaux et nous n'envions pas la palme qui lui est décernée d'un commun accord.

"Au risque de mécontenter davantage notre confrère et de nous attirer ses foudres, nous lui dirons sans crainte que nous ne sommes pas de ce libéralisme-là, non plus que l'immense majorité des gens que *La Patrie* affecte de prendre sous sa compromettante protection.

Ce que *La Patrie* appelle "libéral" nous l'appelons "radical" et Dieu merci! les radicaux sont rares dans notre province. Si *La Patrie* ne s'en est pas encore aperçue, si elle n'a pas jugé à propos de le lui faire sentir, c'est tout simplement parce qu'on n'ignore pas que le public sait à quoi s'en tenir sur ses vaniteuses prétentions, et peut-être aussi parce que, en homme débonnaire qu'ils sont, les chefs du parti ont trouvé qu'il serait cruel de faire manquer la belle exploitation que notre confrère de *La Patrie* a réussi à monter en affichant cet air d'importance et ses fausses prétentions d'être le principal organe du parti libéral.

"Non, *La Patrie* n'est pas un journal libéral, elle ne représente pas les idées des chefs du parti libéral, elle n'a pas le droit de parler en leur nom et de dire, comme dans son numéro du 18 novembre, que "le parti libéral ne veut pas et n'a jamais voulu s'allier à M. Mousseau." Ce que veut le parti libéral, *La Patrie* ne le veut pas, parce que cela ne ferait pas l'affaire de la minime coterie radicale dont M. Beaupré est le dieu et M. Bienvenu le prophète. Il est évident que si l'on réussissait à établir l'harmonie et la bonne entente entre tous les hommes bien disposés, le jeu de *La Patrie* perdrait beaucoup de ses atouts et cela montre assez pour quelle raison notre confrère de Montréal n'aime pas la coalition.

P. S.—Depuis que ce qui précède est écrit, *La Patrie* nous arrive avec une réponse à *La Concorde*.

De celle-ci, M. Beaupré refuse de relever le défi d'engager, "une lutte ouverte, une rencontre en champ clos et visières levées," sous le prétexte que ce n'est pas le temps.

"Nous vous dirons, ajoute *La Patrie*, que nous n'avons pas le temps, en pleine saison des affaires d'automne, de nous payer le luxe d'une querelle d'allemand avec un confrère que nous avons toujours estimé et dont la rédaction est confiée, pour le moment, à des hommes qui n'adorent ni *La Patrie*, parce qu'elle a du succès, ni M. Beaupré, parce qu'il en est le directeur-proprétaire.

"Voilà en deux mots le court et le long de l'histoire et nous n'y reviendrons plus.

"C'est déjà trop de réclame gratuite comme cela."

Si *La Concorde* se permet de mettre devant le public les turpitudes de la gentry libérale, pourquoi *La Patrie* ne se paierait-elle pas le luxe de faire également des révélations, et qui plus est des révélations qui touchent plus particulièrement un confrère qui lui cherche noise? C'est ainsi qu'a raisonné M. Beaupré, et vite il prend sa bonne plume de Tolède pour annoncer la nouvelle suivante:

"Oh à propos! Nous apprenons à l'instant même que l'administrateur de *La Concorde*, dans la personne de M. Chagnon, est en ville, en train de solliciter l'aide pécuniaire des millionnaires libéraux de Montréal, pour son journal.

"Que voulez-vous, les bons-hommes cousus d'or peuvent parfois servir à quelque chose, si insignifiants et si ignorants qu'ils soient dans les affaires ordinaires de la vie.

"Si M. Chagnon veut bien se donner la peine de ne pas oublier *La Patrie* avant son départ pour d'autres cieux, nous nous ferons certainement un devoir de contribuer de notre obole, à la publication d'un journal aussi bien fait et aussi habilement rédigé que *La Concorde*. "Ce ne sera pas la première fois que nous aurons payé, pour nous faire traiter de millionnaires cousus d'or cherchant à étayer une fortune sur les ruines du parti libéral.

Et nous croirons encore que cela vaut mieux que la "BANQUEROUTE OU LA FAINEANTISE."

On ne peut pas être plus ironiquement cruel. Aussi, pourquoi *La Concorde* va-t-elle s'attaquer à ces rois du soleil libéral—hélas! fort obscurci pourtant—s'attaquer à ces princes du dollar, surtout quand elle se trouve dans la nécessité de leur tendre la main ?

La leçon est rude et nous sympathisons à la douleur qu'elle ne manquera pas de causer à notre confrère de la rue du Platon.

ASSOCIATION de la PRESSE

Nous remarquons avec plaisir que l'idée de fonder une association de la presse canadienne française, fait son chemin. La plupart de nos confrères se joignent au mouvement et des démarches vont être faites immédiatement auprès des membres de la presse de Montréal, dit le *Courier du Canada*, et puis une assemblée sera convoquée sans retard.

L'Union des Cantons de l'Est veut bien de la nouvelle association, mais à certaines conditions qu'elle formule ainsi:

"On voudrait former une autre association de la presse. Nous le voulons bien, mais à de certaines conditions:

C'est que tous les journaux en fassent partie;

Que l'association soit incorporée civilement;

Que les règlements proscrivent les abus de langues et de plumes;

Qu'il y ait un bureau pour veiller à l'honneur de ses membres;

Que la calomnie, le libel, les excès soient punis de l'exclusion irrévocable;

Que lorsqu'il n'y aura plus personne dans l'association, on n'en parle plus.

Badinage à part, nous souscrivons à l'idée d'une association de la presse, mais de la presse française seulement, car la presse anglaise a des intérêts presque toujours opposés aux nôtres.

L'union fait la force, mais à la condition que les éléments réunis soient homogènes; or, il n'y a aucune homogénéité entre les journalistes anglais qui ont une religion, une langue et des intérêts tous autres que ceux des journalistes canadiens-français.

Comme il n'y a pour ces derniers que la politique qui les sépare, avec un peu de bonne volonté il serait peut-être possible de s'entendre.

Essayons toujours !

EST-CE PARTI-PRIS ?

Nous sommes victime depuis quelque temps de la part de certains confrères, de Montréal et de Québec, d'injustices qui semblent érigées en véritable système. Voici les faits:

On découpe dans nos colonnes les nouvelles de notre ville et du district—dont nous avons le plus souvent la primeur—et on en donne crédit soit à *La Concorde*, soit au *Journal des Trois-Rivières*.

C'est ainsi—pour ne citer qu'un exemple entre mille—que vendredi dernier le *Journal de Québec* découpe dans nos colonnes une note sur l'incendie à la halle qu'il publie textuellement, et il en donne crédit au *Journal des Trois-Rivières*. Fait

qui marque du parti-pris chez notre confrère, auquel pourtant nous n'avons jamais fait la guerre, c'est que cette note nous paraît avoir été coupée dans le *Journal des Trois-Rivières* qui nous a reproduit en ayant bien soin—comme toujours du reste—de donner la paternité au *Constitutionnel*.

La même injustice a été commise à notre égard par *Le Monde*.

Que l'on nous reproduise sans nous donner crédit, comme *La Mi-nerve*, nous ne trouvons rien à redire, car la même chose nous arrive; mais si l'on tient à indiquer d'où vient la reproduction, il est de la plus simple justice que l'on n'aille pas donner à Paul ce qui appartient à Pierre.

Cour Suprême du Canada.

La cause de A. T. Major, appelant, contre la Corporation de Trois-Rivières, a été appelée devant la Cour Suprême, le 17 du courant. Le tribunal a refusé d'entendre les parties et a jugé qu'il n'avait pas juridiction, l'action ayant été émanée en première instance à la Cour de Circuit de Trois-Rivières.

M. J. J. MacLaren était l'avocat de l'appelant et M. N. L. Denoncourt, C. R. l'avocat de la Corporation.

ACTUALITES.

L'Honorable M. Chapleau a été fait officier de la Légion d'Honneur.

La Patrie a pris une action en dommages contre le *Monde* qui a prétendu que l'établissement de la voisine menaçait ruines (au physique) Il paraît qu'il y a libelle. On s'arrêtera-t-on dans la voie des actions pour libelle ?

Le cabinet grit de Toronto songe, paraît-il, à dissoudre sa législature bientôt. Ce ne serait pas aimable pour les élus du mois d'octobre, arrivés sur le dos de *Marmion*, et qui n'ont pas eu l'avantage de voter encore pour M. Mowat.

Le marquis de Lorne et la Princesse Louise sont devenus très-populaires, dit-on, en Colombie. On rapporte que Son Altesse Royale prend plaisir à sortir incognito dans les rues de Victoria, comme elle faisait à Ottawa. Les journaux colombiens citent à ce propos plusieurs détails.

Ainsi, la princesse, visitant une librairie et s'étant mise à feuilleter quelques ouvrages, eut l'agrement d'entendre le propriétaire dire à haute voix tout près d'elle, qu'il "se rait heureux que les gens voulassent bien laisser ses livres tranquilles, lorsqu'ils n'avaient pas envie de les acheter." En apprenant aussitôt après qu'il avait eu affaire à Son Altesse, le malheureux vendeur de livres fut pris d'une telle confusion qu'il se cacha sous son comptoir et refusa d'en sortir, jusqu'à ce que la princesse fût partie elle-même de son établissement.

Une autre fois, Son Altesse, toujours magasinant, eut l'idée d'examiner et de marchander un jouet quelconque dans un étalage.—Combien ce jouet ?—Quatre shillings, madame répond le marchand.—Très-bien, mettez-le de côté, je l'emmènerai chercher.—Oh ! vous pouvez l'emporter si vous voulez, madame, je ne suppose pas que vous soyez capable de passer la frontière pour quatre shillings.—Ce marchand est un Ecossais qui n'est pas encore revenu, paraît-il, de la stupeur où il est tombé en apprenant que celle qu'il avait ainsi interloquée était la fille même de sa souveraine.

L'honorable M. Lynch est tout à fait remis de l'indisposition dont il souffrait.

M. Sénécal repartira pour l'Europe le 5 décembre et sera de retour vers le 1er janvier.

Il est question, à Québec, d'élever une statue à Champlain, sur une des grandes places publiques de la ville.

M. Bergeron, député de Beauhar-

nois, est de retour à Montréal, où il

Du Canadien :

Notre confrère de l'*Evénement* a la mémoire courte... ou des impressions peu durables, ou encore des opinions peu arrêtées.

Ca revient au même.

Prouvons :

Pour jeter de la poudre aux yeux du public, on dit que M. Starnes est un libéral.

D'abord cela est inexact (il n'est donc pas libéral !)

(Voir l'*Evénement* du 11 nov. 1882)

M. Starnes est un libéral, dit l'*Evénement*.

M. Starnes n'est pas un libéral, dit la même feuille.

Choisissez maintenant.

Il y a pour tous les goûts.

Malheureux tout de même qu'on ne puisse pas connaître la véritable opinion de notre confrère.

M. Nicola Bernardini de LECCE, 27, via delle Bombarde (Italie), travaille actuellement à la compilation d'un grand Dictionnaire spécial qui contiendra la liste de tous les journaux du monde, leur histoire, leur importance, la biographie de leurs principaux collaborateurs, leur tirage etc. Il s'adresse donc à tous les publicistes, sans distinction d'opinions, les priant de vouloir bien lui envoyer un exemplaire de leur journal avec les indications qu'ils croiront utiles. En même temps il les invite à reproduire cet avis.

M. Obalski, géologue du gouvernement, est descendu le 16 courant à St Fabien, distance d'environ 18 milles de Rimouski, pour examiner la une mine, d'argent et de plomb. Les propriétaires de cette mine, sont MM. Aug. Rioux, L. A. Bily, M. P. Louis A. Dastous, marchand. M. Obalski devra faire rapport au gouvernement, de suite, de l'examen de cette mine.

L'échantillon de cette mine a obtenu le 1er prix à l'exposition de la Puissance en 1881.

Il importe de bien connaître les anarchistes qui ont eu un moment l'espoir de révolutionner la France.

Leur programme est tout conçu dans ce manifeste :

"Dans l'ordre politique, l'abolition de l'Etat, celle de l'autorité gouvernementale, quels que soient la forme, son nom et ses détenteurs, son remplacement par la libre fédération des producteurs libres, spontanément associés, c'est-à-dire l'anarchie.

"Dans l'ordre économique, abolition de la propriété individuelle et de l'autorité capitaliste, et la mise à la disposition de tous, de toute la richesse sociale, de telle façon que chacun travaillant selon ses facultés; puisse librement consommer selon ses besoins, c'est-à-dire le communisme."

On sait ce que vaut un tel état de société.

MM. Gilmour & Co feront de très grandes opérations cet hiver et l'importance et le nombre des escouades de travailleurs qu'ils occuperont étonneront beaucoup de personnes. Ils établiront quatre camps situés à Beaver Creek au nord de Milbridge. Trois autres camps seront établis sur la rivière Deer; chaque section occupera 400 hommes. Les bois seront flottés par les rivières Trent et Moira et comprendront 300,000 billots en dehors des cèdres et épinettes. La campagne on l'espère, sera aussi importante que celle de 1881.

Le Club Cartier a présenté une adresse de bienvenue à M. Chapleau, à son arrivée à Montréal.

"Sir John, dit un journal grit, s'est arrogé lui-même le droit de dire quels chemins de fer seront ou ne seront pas construits dans les provinces."

M. Blake qui a désapprouvé plus de statuts provinciaux en une année que sir John durant les quatre ou cinq dernières années, avait reconnu

ce droit lorsqu'il était membre du gouvernement de la Puissance.

Le *Globe* est actuellement engagé à pousser les Manitobains vers la révolte. Il les encourage dans leur mouvement. Telle est l'honnêteté de ces corbeaux politiques. Leur jeu favori consiste à soulever les provinces les unes contre les autres et contre la Confédération, comme à soulever races contre races et religions contre religions.

—Les journaux libéraux font de leur mieux pour rendre M. McKenzie ridicule. L'ex-chef de l'opposition, alors qu'il était Premier, dépensa des sommes d'argent fabuleuses sur l'embranchement de la baie du Tonnerre. Aujourd'hui, ses amis prétendent que ce serait jeté l'argent que de poursuivre une pareille entreprise.

On dit que l'hon. M. Thibaudeau va résigner son siège au Sénat en entrant dans le Syndicat du Pacifique.

Les rumeurs au sujet de la convocation de la législature locale à la fin de novembre n'ont rien de fondé, dit le *Journal de Québec*.

Si nos informations sont exactes, le cabinet provincial se prépare à une session dans le mois de janvier.

Le chef de police Chaumette, de Joliette, s'est rendu à Renfrew, Ont., dans l'espoir d'y arrêter des individus qu'il soupçonnait avoir assassiné le nommé Cléophas Dupuis, dont on a retrouvé le cadavre, dans le fleuve. Il n'a pas fait d'arrestation, vu qu'il a pu se convaincre de la non-culpabilité de ceux qu'il soupçonnait.

Le mystère ne semble pas devoir s'éclaircir bientôt.

Notes Locales.

Les classes gratuites de dessin—classes du soir—tenues sous le contrôle du conseil des arts et manufactures de la province de Québec, s'ouvriront ce soir dans la salle connue sous le nom de "Salle St. Joseph", à l'Hôtel-de-Ville, pour se continuer tous les soirs, à l'exception du samedi, jusqu'au mois d'avril.

L'enseignement comprendra, le dessin à main levée, le dessin mécanique, le dessin architectural, le modelage, le mesurage et le toisé.

L'enseignement de toutes ces diverses branches est confiée à deux professeurs compétents, M. Thos. Milette, architecte de cette ville, et M. Edm. Boisvert, étudiant-en-droit.

Nous conseillons spécialement aux ouvriers de la ville de s'inscrire de suite. L'année dernière, nous avons constaté malheureusement que ces classes gratuites n'étaient pas suffisamment fréquentées. Elles se donnent de sept à neuf heures du soir, par conséquent l'ouvrier peut assister aux cours sans perte de temps.

Nous espérons que, cette année, tout le public en général, et les artisans en particulier, comprendront l'importance de cet enseignement, et se piqueront d'honneur pour ne pas manquer l'occasion de se rendre maîtres dans leur métier.

M. Israël Tarte, rédacteur-en-chef du *Canadien*, était hier en cette ville à l'Hôtel Dufresne.

Le *Québec*, un des bateaux de la Compagnie de Navigation, est monté samedi soir pour la dernière fois. Ce vapeur et le *Montréal* prennent leurs quartiers d'hiver à Sorel aujourd'hui.

Le *Trois-Rivières* continuera ses voyages jusqu'au 25.

Nous avons eu déjà l'occasion de protester contre la vitesse extraordinaire avec laquelle on conduit les chevaux dans notre bonne ville de Trois-Rivières, au grand risque des passants.

Samedi après-midi, un jeune enfant, de cinq à six ans environ, a été la victime de cet abus. Cet enfant traversait la rue des Champs, quand une voiture lancée à toute vitesse l'a éclaboussé au passage, le renversant sur le trottoir. Heureusement que le pauvre petit en a été quitte pour la peur et une légère blessure au front.

M. Edouard Caron, M. P. P., était en cette ville, samedi dernier.

Trois hommes de chantier ont comparu samedi matin, devant le Sheriff, pour avoir déserté l'ouvrage. Ils ont été condamnés chacun à \$25.00 d'amende ou à 2 mois de prison.

Imprimerie du "CONSTITUTIONNEL"

Journal Sémi-Quotidien et Hebdomadaire

NO. 10 RUE CRAIG, TROIS-RIVIERES NO. 10,

On exécutera à cet établissement, avec la plus grande ponctualité, les ouvrages de ville en différentes couleurs et dans le style le plus élégant.

Têtes de comptes, Blancs pour Avocats, Notaires, Huissiers, etc., etc.

Les ordres envoyés par écrit recevront toute attention et seront exécutés sans délai.

Faits Divers.

Michael Connelly, âgé de 28 ans, mort dimanche soir dans la résidence de sa mère, Henderson avenue, West Brighton Staten Island, île classique des évenants, Lundi, l'entrepreneur des pompes funèbres Daniel Dempsey a répandu une substance embaumante sur le corps et l'a étendu sur une table, devant la fenêtre. Le soir, les amis sont arrivés en grand nombre, et la veillée commença suivant la pieuse coutume irlandaise. Toute la nuit on a alternativement prié, chiqué, prisé, fumé et raconté des histoires autour du défunt. Les cérémonies se sont continuées mardi. Mercredi matin, l'entrepreneur est revenu placer le corps dans un cercueil, et il a été convenu qu'à dix heures il serait porté au cimetière de Flatbush.

Quelques minutes après la sortie de l'entrepreneur, on a remarqué que le cadavre, qui avait été étendu sur le dos dans son cercueil, s'était tourné sur le côté droit, et qu'un léger incarnat colorait ses joues. On a couru chercher l'entrepreneur et les docteurs Walzer et Ambrose. L'entrepreneur voulait entrer quand même, en affirmant que les changements survenus étaient un effet de sa substance embaumante. Mais les médecins, après une longue consultation, ont opiné que Michael Connelly n'était ni précisément vivant ni tout à fait mort qu'il était pour ainsi dire entre deux sellés, à califourchon sur la barrière mystérieuse qui sépare l'être du non-être et que le plus sûr était d'ajourner l'enterrement jusqu'à la manifestation des premiers signes de décomposition.

UNE SCÈNE DE CARNAGE. — Il s'est passé l'autre soir un drame épouvantable dans la rue des Tanneries à Nancy, France.

Vers minuit, le nommé Emile Hinzelin, galochier, rentrait chez lui avec sa femme et son beau-frère. Au moment où ils passaient devant chez un nommé Baher (Louis), âgé de trente ans, cocher, né à Longeville-Saint-Avold (Alsace-Lorraine), celui-ci, qui était en compagnie d'un nommé Roupich, originaire du même lieu, saisit une douve de tonneau, pendant que Roupich s'armait d'une bouteille et tous deux se jetèrent sur Mme Hinzelin, qui fut renversée d'un coup de douve sur la tête; son mari voulut intervenir, mais deux coups de bouteille assésés par Roupich l'étendirent sans connaissance. Viet, beau-frère d'Hinzelin, essaya de porter secours aux blessés, mais assailli par les deux misérables, il s'affaissa à son tour, la tête martelée de coups.

Au même instant, le sieur Schmitt et la demoiselle Martin passaient à quelques mètres de l'endroit où s'achevait cette scène atroce. Baher et Roupich s'approchèrent de la demoiselle Martin et la saisirent à la taille. Elle se dégagea, mais atteinte par une bouteille lancée avec force, elle tomba. Schmitt en voyant intervenir, fut terrassé à son tour.

M. Angelman, qui demeurait près de là, entendit le bruit causé par ce carnage, ouvrit sa porte; à peine était-il sur le seuil qu'un formidable coup, porté avec la douve dont Baher était armé, l'étendit sans connaissance. Son état est très grave.

Ces deux individus ont été arrêtés. Baher est marié et père de deux enfants; Roupich est célibataire. Tous deux sont sujets allemands.

A tous ceux qui peuvent intéresser

Leci est pour certifier que j'ai examiné la Bande Impériale du Prof. S. Y. Egan et je crois qu'elle méritait tout ce que l'inventeur en dit.

1. Qu'elle maintiendra sa position selon le mouvement du corps.
2. Qu'elle empêchera l'acupuncture de descendre.
3. Qu'elle peut être portée sans inconvénient le jour ou la nuit.

4. Qu'elle a été justifiée sur une rupture des plus graves et elle a donné entière satisfaction et je crois que c'est une des meilleures Bandes que aient encore été offertes au public.

E. FERNON, M. D. M. C. C.
14 juin 1878 x 4

Le prof. J. Y. Egan et sa Bande IMPÉRIALE.

Le Prof. Egan a fait une étude spéciale de la rupture, et ses talents distingués ont été couronnés de succès.

Si longue et heureuse expérience a été la cause d'un grand nombre de guérisons chez les vieux et les jeunes. Il n'a jamais failli lors que le remède a été appliqué à temps.

A l'honneur de ce Monsieur nous sommes heureux d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le certificat suivant, donné par un Monsieur de profession en faveur de la Bande Impériale du Prof. J. Y. Egan, qui donne pleine et entière satisfaction. Voyez l'annonce dans une autre colonne.

HAMILTON, 18 Juillet 1879.
14 juin, 1878 x 14 Août.

PHILIPPE LEFEBVRE

BARBIER-COIFFEUR
(Successeur de M. Chs. Dion.)

NO. 42 RUE DU FLEUVE
TROIS-RIVIERES.

Atelier de première classe; ouvriers expérimentés et service de nature à donner pleine satisfaction au public.
On tient aussi un débit de Cigares, et de Parfumeries de toutes sortes.
Trois-Rivières, 1er Avril 1882.—1a.

A VENDRE.

25 lots de terre appartenant à M. Olivier Dostaler de la paroisse de St-Maurice, Comté de Champlain.

CONDITIONS FACILES:

1. Trois magnifiques terres situées dans la paroisse de St. Maurice, comté de Champlain, contenant chacune trois arpents sur 20 arpents, avec maisons, granges et autres dépendances dessus.

2. Six terres situées dans la paroisse de St. Narcisse, comté de Champlain, contenant chacune deux arpents sur vingt-cinq arpents, avec maisons granges et autres dépendances dessus.

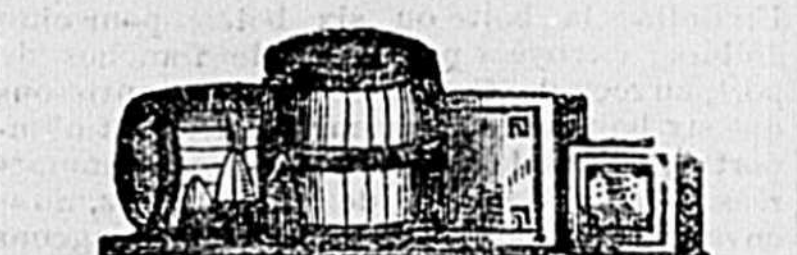
3. Dix lots de terre, situés en la paroisse de St. Narcisse, comté de Champlain, contenant chacune deux arpents sur vingt-cinq arpents, en bois de bout. Ces lots sont situés à vingt-cinq arpents de la ligne des Piles.

4. Cinq terres situées en la paroisse de Mont-Carmel, comté de Champlain, contenant chacune, trois arpents sur vingt-cinq arpents, avec maisons, granges et autres dépendances dessus.

5. Une terre située en la paroisse des Trois-Rivières, fief Ste. Marguerite, contenant quatre-vingts arpents en superficie avec maison, granges et autres dépendances dessus. Cette terre a soixante arpents en culture et vingt arpents en bois de bout, appartenant ci devant à M. Joseph Dostaler.

Pour autres informations, s'adresser à MM. E. M. Hart et fils à Trois-Rivières, ou à M. Olivier Dostaler, à St. Maurice.

M. Dostaler offre aussi en vente 200 tonnes de foin.



EPICERIES

Au splendide Magasin de

THO. BOURNIVAL

Marchand de Gros et de Détail.
RUE DES FORGES NO. 46.

A toujours en mains un assortiment complet et varié d'épicerie,

VINS, LIQUEURS,

de premier choix, à des prix qui défient toute compétition.

Tout en remerciant le public de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, je soussigné sollicite de nouveau son patronage.

THOS. BOURNIVAL,

Marchand-Epicier.

Trois-Rivières, 30 janvier, 1882.

Bureau de Poste
DE
TROIS-RIVIERES

8 Décembre 1881.

MALLES	ARRIVÉE	CLÔTURE
PAR CHEMIN DU NORD, Section Ouest.		
Montréal et Ouest	6 30 P. M.	12,30 P. M.
Yamachiche		
Rivière-du-Loup		
Maskinongé, Berthier et Sorel		
MALLE DE NUIT, Québec, Montréal et Ottawa.	8 00 A. M.	8 00 P. M.
PAR GRAND-TROIS		
Etats-Unis	9 30 A. M.	12,30 P. M.
St. Grégoire		
St. Clément		
La Baie		
Art. Maskinongé		
Les Cantons de l'Est		
PAR CHEMIN DU NORD, Section Est.		
Québec et Est	1 20 P. M.	5,30 P. M.
Batiscan		
Champlain		
St. Anne de la Pêraderie etc. etc.		
PAR TERRE		
Béancourt	9 30 A. M.	11,00 A. M.
Gentilly		
St. Pierre les Becquets		
St. Jean D. C. et la rive sud		
St. Maurice	12 Midi.	1 M.
St. Geneviève		
St. Narcisse		
St. Etienne	10,00 A. M.	11 30 A. M.
Shawenegan		
Valmont		
Les malles pour l'Europe forment le vendredi à 5,30 P. M.		

PAR CHEMIN DU NORD, Section Ouest.

Montréal et Ouest 6 30 P. M. 12,30 P. M.

Yamachiche

Rivière-du-Loup

Maskinongé, Berthier et Sorel

MALLE DE NUIT, Québec, Montréal et Ottawa.

8 00 A. M. 8 00 P. M.

PAR GRAND-TROIS

Etats-Unis 9 30 A. M. 12,30 P. M.

St. Grégoire

St. Clément

La Baie

Art. Maskinongé

Les Cantons de l'Est

T. BLOUIN & Co

MARCHANDS DE CUIR

— ET DE —

Fournitures pour les Selliers

et les Cordonniers

EN GROS ET EN DETAIL.

(Ancien magasin de feu M. Michel Caron)

TROIS-RIVIERES.

Les soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont en main un assortiment complet de Cuir Rouge et Noir de première qualité, qu'ils offrent en vente en gros et en détail, à des prix qui défient toute compétition.

Aussi : BOTTES SAUVAGES, Rouges et Noires, Harnais de toutes descriptions. De même que LAINE de l'automne et du printemps, au plus bas prix du marché.

MM T. Blouin & Cie achètent les Peaux vertes au plus haut prix du marché.

Les articles manufacturés, ci-dessus décrits, sortent de la manufacture de MM. T. Blouin & Cie, située près des Ponts du St-Maurice.

Une visite est respectueusement sollicitée.

T. BLOUIN & Cie.
Trois-Rivières, 10 Juillet 1882—3 m.

DENTISTE

Le Dr. LABONTÉ, chirurgien dentiste, a l'honneur d'informer ses nombreux amis de la ville et de la campagne qu'il continue toujours à pratiquer la chirurgie dentaire au

No. 175, Rue NOTRE-DAME
TROIS-RIVIERES.

Ancienne place du Dr. Locat, au-dessus de la Banque Hochelaga. M. Labonté s'occupe d'une manière toute spéciale de la prothèse dentaire, tel que l'extraction des dents (sans douleur) aussi plombage des dents, en or, argent, amalgame, ciment, etc.

Il portera un soin tout particulier à la pose des dents artificielles, à des prix très-réduits.

N'oubliez pas le No. 175, rue Notre-Dame.

Trois-Rivières, 26 avril 1882.—3m.

Chambres à Louer.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il peut disposer de quatre chambres spacieuses, deux au premier, deux au second, qu'il louera à très-bonnes conditions.

Les chambres s'en bas et le poste seraient convenables pour une épicerie.

S'adresser chez
BENJAMIN BEAUMIER,
101 Rue St. François-Xavier.
Trois-Rivières, 12 Juillet 1882.—2 m.

PHI. GRAVEL

Courtier de Douane
TROIS RIVIERES.

M. GRAVEL a l'honneur d'informer ses amis nombreux et le public généralement qu'il est prêt à s'occuper de toutes les consignations des Etats-Unis qu'on voudra bien lui confier.

Il espère par sa ponctualité à remplir les devoirs de cette charge mériter le patronage public.

PHI. GRAVEL.
Trois-Rivières 14 déc. 1881.

ON DEMANDE
Immédiatement à ce bureau un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire, comme apprenti imprimeur

ADRESSES D'AFFAIRES

J. M. DESILETS

AVOCAT.

(Ci-devant Magistrat de District)

TROIS-RIVIERES.

Bureau : Rue St. Joseph, No 28:

Résidence : Rue Notre-Dame (Est) No 95

CONSULTATIONS :

Au bureau, de 9 heures A. M. à 5 heures P. M.

A Domicile, de 7 A 9 hrs. P. M.

6 Septembre, 1878

NARCISSE GRENIER,

AVOCAT

No 1 Rue des Champs.

En face du Palais de Justice

TROIS-RIVIERES

HEURES DE BUREAU. — De 9 heures A. M.

A 5 heures P. M.

2 février 1880.

JOSEPH EDOUARD GENEST,

AVOCAT.

ARTHUR T. GENEST

ARPEUTEUR,

Bureau : No. 19 Rue des Champs

Trois-Rivières, 30 janvier 1879

A. L. DESAULNIERS,

AVOCAT,

Bureau et résidence, rue Hart.

Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

H. G. MALHOT, AVOCAT,

Bureau : rue Bonaventure.

Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

A. S. COORE, AVOCAT.

Bureau : Rue St. Joseph

Trois-Rivières, 1er Mai 1880.

GERVAIS & GERIN,

AVOCATS,

Bureau : rue St. Joseph, maison de M. Du-

rouin, ancien bureau de la Banque du Haut-

Canada

Trois-Rivières, 1er Mai 1877

P. A. BOUDREAU, AVOCAT,

Bureau et Résidence, rue Bonaventure, près

de l'Eglise paroissiale.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

BRUNELLE & DUORE

AVOCATS,

Bureau : No. 19 Rue du Platon

Trois-Rivières 25 Juillet 1879

TURCOTTE & PAQUIN,

AVOCATS.

Bureau : Rue des Champs, en face du Palais

de Justice.

MM. Turcotte & Paquin suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

HONAN & DORION

AVOCATS

Bureau : Rue des Champs

Trois-Rivières, 1er Mai 1880

J. F. V. BUREAU,

AVOCAT.

Bureau : rue des champs, en face du Palais

de Justice

Trois-Rivières, 1er mai 1877

ADRESSES D'AFFAIRES

LOTINVILLE, & GUILLET,

AVOCATS

Bureau : Rue Bonaventure No. 8.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

P. N. MARTEL,

AVOCAT

Bureau et résidence, rue Bonaventure.

Trois-Rivières, 1er mai, 1877.

ALEXIS L. DESAULNIERS

AVOCAT.

Rivière-du-Loup, 1er mai 1877.

Dr. GERVAIS,

Bureau : rue des Champs, vis-à-vis la

Roquette.

Trois-Rivières 1er mai 1877.

Dr. H. THERIEN,

Bureau Rue St. Pierre No. 38, Maison

pension de M. Denechoud.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

HECTOR TREPANIER,

NOTAIRE,

Bureau : No 10 Rue Craig.

Trois-Rivières, 16 Février 1881.

GEORGE E. HART

NOTAIRE.

Bureau : rue du Platon

Trois-Rivières, 1er mai 1881.

J. B. HOULISTON & Cie.

COURTIERS,

Bureau : Rue du Platon

Trois-Rivières, 1er mai 1877

GODFROY LASSALLE,

Inspecteur des Licences, Bureau : No. 21

Rue St. Joseph.

Trois-Rivières, 1er mai 1882

GEORGE BALGER,

Importateur et Commissionnaire, c/o

rues Notre-Dame et Alexandre No. 132

A LOUER.

La maison No. 6 Rue

St. Antoine.

S'adresser au Bureau du

Constitutionnel.